

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC157

présenté par

Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, M. Juanico, Mme Manin, Mme Victory et les membres du
groupe Nouvelle Gauche

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Titre III bis

« Dispositions relatives au code de la consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d'insérer un nouveau titre pour une meilleure transparence des algorithmes des plateformes afin de lutter contre la prolifération de fausses informations.